

AVENANT AU RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS
"ROLAND-GARROS 2011 LE JEU EN LIGNE OFFICIEL"
N°2011 / 474

PRÉAMBULE :

La Fédération Française de Tennis est l'organisateur du jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé "Roland-Garros 2011 le jeu en ligne officiel " (le "**Jeu**"), se déroulant du dimanche 22 mai 2011 au dimanche 5 juin 2011 inclus.

Le Jeu a fait l'objet d'un règlement complet n° 2011/451 (le "**Règlement**"), lequel a été déposé auprès de la SCP PROUST & GOURY-LAFFONT, Huissiers de Justice associés, 28 ter, rue Guersant – 75017 Paris.

Conformément aux dispositions de l'Article 11, Paragraphe 4, du Règlement, le présent avenant a pour vocation d'apporter au Règlement les modifications ci-après énoncées.

Les termes définis dans le Règlement auront la même signification dans le présent avenant.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 - Dotations du concours "Classement Général"

Les dispositions de l'Article 5.2.2. du Règlement sont annulées et remplacées par les dispositions qui suivent :

"Les six (6) premiers du Classement Général se verront remettre les dotations suivantes (par ordre décroissant) :

- 1^{er} > Une (1) montre Longines "Column" (valeur commerciale : 2.250 € TTC),
- 2^{ème} > Un (1) vélo Peugeot "Roland-Garros" (valeur commerciale : 649 € TTC),
- 3^{ème} > Une (1) machine à café Nespresso "Pixie" (valeur commerciale : 149,50 € TTC),
- 4^{ème} > Une (1) ceinture "Femme" Lacoste (valeur commerciale : 80 € TTC),
- 5^{ème} > Un (1) parfum Lacoste Homme "Challenge" (valeur commerciale : 60 € TTC),
- 6^{ème} > Un (1) parfum Lacoste Femme "Love of Pink" (valeur commerciale : 70 € TTC)."

Article 2 - Dépôt légal

Le présent avenant a été déposé chez la SCP PROUST & GOURY-LAFFONT, Huissiers de Justice associés, 28 ter, rue Guersant - 75017 Paris. Il peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Fédération Française de Tennis – Jeu-concours "Roland Garros 2011 Le Jeu en Ligne Officiel" – Stade Roland Garros – 2, avenue Gordon Bennett 75016 Paris. Le timbre nécessaire à cette demande peut être remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande à l'adresse du Jeu. Une seule demande de remboursement et un avenant par foyer sont acceptés.

Le présent avenant peut également être consulté en ligne et imprimé, à la page concernée du site Internet : <http://jeu-rolandgarros.com>.

Article 3 - Validité du Règlement

Nonobstant les modifications faisant l'objet du présent avenant, les autres termes du Règlement demeurent inchangés. Le présent avenant fait corps et est indissociable du Règlement.

Fait à Paris, le 30 mai 2011.